

## NATIONS UNIES



Mission des experts électoraux en Nouvelle Calédonie

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la requête du Premier ministre de la République française auprès du Secrétaire Général des Nations Unies datée du 05 décembre 2016, treize experts de l'ONU sont arrivés en Nouvelle Calédonie entre les 14 et 26 février 2017. Comme en 2016, ils participeront aux travaux de révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province (LESP) et de la liste électorale spéciale à la consultation (LESC). Les opérations de révision des listes spéciales se dérouleront dans la période du 1er mars au 31 mai 2017 à travers toutes les communes du territoire.

Le rôle des experts de l'ONU est défini par le décret no 2015-1753 du 23 décembre 2015. En tant que personnalités indépendantes, ils prendront part aux travaux des commissions administratives spéciales (CAS) et, pour la liste électorale spéciale à la consultation, à la commission consultative des experts (CCE). A ce titre, ils donneront, sur demande du Président ou d'un membre de la CAS ou de la CCE, un avis consultatif. Cet avis ne lie pas les membres des CAS. A la fin de la mission, ils présenteront, à la diligence du Président du Groupe des experts, un rapport circonstancié au ministre des outre-mer et au président du congrès de la Nouvelle-Calédonie au plus tard un mois après la révision des listes électorales spéciales.

La mission des experts de l'ONU s'inspirant des principes de la Charte de l'Organisation, réaffirme son engagement à remplir sa mission avec impartialité, dans le cadre de son mandat.

Nouméa, le 28 février 2017



**Flavien MISONI**

Senior electoral expert et Président du Groupe des experts